PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE CANADA COUR SUPÉRIEURE Chambre des actions PROVINCE DE QUÉBEC Audience collectives DISTRICT DE MONTRÉAL Salle Référée prévue Date : le 16 novembre 500-06-000832-168 2021 L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S. JL4908

Partie demand		Procureur(s)							
ANDRÉ BERG	ERON		Me James Reza Nazem						
		Place du Canada							
			1010 de la Gauchetière ouest						
				Bureau 950					
				Montréal H3B	2N2				
			Avocat du der	Avocat du demandeur					
Partie défende		Procureur(s)	Procureur(s)						
LOYALTY ONE				Me Myriam B	Me Myriam Brixi				
				Me Laurence	Me Laurence Bich-Carrière				
				LAVERY DE	LAVERY DE BILLY				
				Avocates de la défenderesse					
Cote (s)	Reque	ête (s)							
Greffière : Danielle Thérien			Interprète N/A			Sténographe N/A			
ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE									
Audition AM:	Début	Fin		Audition PM :	Dé	but: N/A	Fin: N/A		
								_	
Affaires référées au maître des rôles				Résultat de l'au	Résultat de l'audition :				
□ Pour encombrement				□ Affaire réglée hors cour					
□ Suite à une demande des parties ⊠					☑ Affaire en délibéré				
, ,					□ Affaire en délibéré après notes				
				☐ Affaire rayée	-				
				☑ Jugement					
				Autre :					

09 h 35 : **OUVERTURE DE L'AUDIENCE**

Identification des avocats

DÉCISION

PV Cour supérieure Page 1 / 2

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE COUR SUPÉRIEURE **CANADA** Chambre des actions PROVINCE DE QUÉBEC **Audience** collectives DISTRICT DE MONTRÉAL Salle Référée prévue Date: le 16 novembre 500-06-000832-168 2021 L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S. JL4908 Le Tribunal est saisi d'une demande pour prolongation du délai pour la mise en état du dossier et inscription pour jugement; Cette demande n'est pas contestée par la défenderesse; POUR LES MOTIFS APPARAISSANT À LA DEMANDE, LE TRIBUNAL : ACCUEILLE la demande pour prolongation du délai. **FIXE** la date limite pour inscription du dossier au 7 juin 2022. **LE TOUT** frais à suivre. SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.

Danielle Thérien, greffière

PV Cour supérieure Page 2 / 2